



RESTEZ VIGILANTS FACE À L'ÉVOLUTION DE L'ÉPIDÉMIE

**Respectez les gestes barrières : Port du masque obligatoire dans les espaces clos et partagés,
Lavage régulier des mains, Respect des distanciations physiques**

● NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE DU GOUVERNEMENT



Rappelons d'abord rapidement les annonces de Vincent Paris lors de la réunion du CSE du 28 Août, les grandes lignes du nouveau protocole circulant déjà : « On doit s'adapter à la situation chaque mois et trouver un nouveau fonctionnement nominal. La priorité

c'est la santé. En juillet, j'espérai pouvoir organiser un retour plus massif mais les conditions n'y sont pas. A partir de 31/8, santé et continuité de service, le télétravail reste la modalité principale. Présence régulière à l'initiative du salarié ou du management si continuité de service. Les sites resteront ouverts si les salariés veulent revenir et les mesures d'hygiène seront renforcés. Pour moi, tout est rouge. Trop dur de faire des changements au jour le jour, on fait le max partout tout de suite.»

Face aux signes de reprise de l'épidémie de COVID-19, le gouvernement a publié le 31 août le nouveau protocole sanitaire national applicable dans les entreprises depuis le 1^{er} septembre dénommé « PROTOCOLE NATIONAL POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS EN ENTREPRISE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 ».

Convoqués par la direction le 07/09 à une réunion extraordinaire du CSE pour une présentation des nouvelles mesures, les élus CFDT ont transmis un certain nombre de remarques et de demandes portant sur les masques et les

gestes barrières, sur les zones de circulation du virus (départements), sur le télétravail, sur les temps de trajet longs en transports en commun, sur les personnes vulnérables à risque, sur les mesures d'accès au site et leur capacité d'accueil, le renforcement du nettoyage,...

Ce qu'il faut retenir des mesures de la direction :

- Depuis le 01/09, le port du masque s'impose au travail et est obligatoire dans les espaces clos et partagés : parties communes, halls, accueil, salles de réunion, open-spaces, bureaux partagés, cafétérias, salles de pause, couloirs et zones de circulation, ascenseurs, escaliers, ... sauf lorsque le salarié est seul dans son bureau individuel,
- Remplacement du masque toutes les 4 heures y compris pour les masques textiles
- Le télétravail reste la modalité principale mais une présence régulière sur site Sopra Steria ou sur site client est souhaitée à l'initiative des salariés ou à la demande du management pour raison de services (système de présence alternée).
- Les personnes à risque peuvent continuer à bénéficier du télétravail.

Les élus CFDT demandent que le télétravail soit recommandé et privilégié au maximum, que les salariés puissent choisir entre le télétravail ou le retour sur site, que la raison de nécessité de service soit précisée et que les dispositions sanitaires qui seront mises en place s'appliquent à tous les salariés quel que soit les sites. ▼

● REPONSES CFDT A EMPORTER

Des questions, des inquiétudes face à la crise ? La Cfdt se mobilise et vous accueille partout en France, du 22 au 24 septembre, pour vous rencontrer et y répondre et ce, quelle que soit votre statut, votre emploi, votre situation. N'oubliez pas de prendre votre masque ! ▼

Réponses à emporter
#RéponsesàEmporter

500 points de contact Cfdt
dans toute la France pour répondre
à vos questions face à la crise

Du 22 au 24 septembre,
rendez-vous au plus proche de chez vous :
cfdt.fr/reponsesaemporter-carte

ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL pour recevoir les communications Cfdt

en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr

Pour plus d'informations : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Pour nous contacter : EssentielSopra-proprietaire@yahoogroupes.fr

Vos élus Cfdt sont présents dans toutes les instances et restent joignables par téléphone, Skype ou messagerie. [En cas de difficulté, contactez-nous](#)

► Vous êtes déjà 1012 à nous suivre !
Suivez-nous sur [LinkedIn](#)